

Québec, le 14 février 2008

Monsieur Gabriel Hakizimana
Direction de Santé publique et d'évaluation de Lanaudière
245, rue du Curé-Majeau
Joliette (Québec) J6E 8S8

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
 (secteur nord)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29, 30 et 31 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE a reçu de la part des citoyens les questions suivantes qu'elle vous soumet

1. Tel que demandé par un participant durant la séance d'audience du 30 janvier en soirée (DT5, p. 63) : Indiquer en quoi et comment les changements climatiques peuvent modifier chacun des impacts potentiels sur la santé, la qualité de vie et les déterminants de la santé d'un lieu d'enfouissement.
2. L'Agence de la Santé et des services sociaux de Lanaudière - Direction de Santé publique a déposé le document suivant « *Aspergillus fumigatus* : Revue de littérature sommaire, février 2006, 7 pages » portant la cote DB51 sur le site du BAPE en rapport avec le présent projet. En 2005, le Dr Gerry Bédard, Directeur des Affaires médicales du Centre de Santé et services sociaux du sud de Lanaudière, faisait parvenir à l'Agence de Santé et de services sociaux de Lanaudière - Santé publique une demande d'étude environnementale au pourtour du centre hospitalier. En complément du document DB51, indiquer quel a été l'avis ou la réponse de l'Agence au Dr Gerry Bédard, suite à cette lettre.
3. Le Ministère de la Santé et des services sociaux pourrait-il documenter les types de maladies transmissibles par les goélands.
4. La Direction de Santé publique pourrait-elle indiquer combien de patients viennent consulter ou se faire traiter à l'hôpital Pierre-Le Gardeur pour des problèmes d'asthme, d'allergies, de diabète et de maladies de l'appareil respiratoires.

5. Il est écrit à la page 3-61 de l'étude d'impact, au dernier paragraphe :
« Par ailleurs, certaines entreprises et infrastructures sont susceptibles de présenter un danger pour la sécurité et la santé publique dont l'entreprise General Dynamics, le Gazoduc Trans-Québec-Maritimes, la voie ferrée du Canadien National et l'autoroute 40 ».
- Le MSSS pourrait-il préciser les dangers que représentent ces infrastructures pour la santé publique.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 22 février prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 3 mars 2008.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission